



Comment contraindre une banque à respecter ses obligations contra

Par **elliott**, le **09/06/2010** à **11:08**

Bonjour,

J'ai un prêt immobilier modulable, qui permet soit de modifier les échéances, soit de les suspendre pour une durée maximale de 24 mois. J'ai déjà eu recours à cette option une fois pour une période de 4 mois, sans aucune difficulté, les papiers ayant été prêts en une dizaine de jours.

Etant actuellement au chômage, et éprouvant quelques difficultés financières, j'ai contacté ma banque pour demander une suspension des échéances de 12 mois. Je passe sur les détails, mais ma première demande date de début Avril (emails à l'appui), et pour l'instant, toujours rien...

Mon banquier me mène en bateau, et joue la montre, en invoquant des prétextes plus gros les uns que les autres : mon dossier a été d'abord "oublié", puis l'organisme de cautionnement du prêt n'était pas d'accord pour plus de 6 mois de suspension, et maintenant... plus de nouvelles, après un entretien avec le directeur de mon agence il y a plus de 10 jours, alors que nous étions parvenus à un accord : suspension de 6 mois renouvelable une fois ce qui donne 12 mois.

Il faut savoir que les frais relatifs à cette opération sont non négligeables (autour de 500 Euros) j'ai donc négocié de payer une seule fois les frais, puisque ma demande est complètement légitime par rapport au contrat signé avec la banque et en aucun cas avec l'organisme de cautionnement, qui aux dires de mon banquier pose problème...

Y a-t-il une manière de contraindre le banquier à respecter ses obligations contractuelles ?

Merci de votre aide